

SICTOM Entre Monts et Vallées

Compte-rendu du Conseil Syndical du 21 Avril 2015

Le **21 Avril 2015** à 19 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 8 Avril 2015, s'est réuni à TENCE : ZA de Leygat 2, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël LACOUR.

26 Présents : MM. BONNEFOY.J – CHALAND.J-P - CROUZET.E – DIGONNET.Ph – EYRAUD.J-M – RENAUD.B (suppléante de MELIN.J) - OUILLON.C – BERNON.M – DUMONT.G – NEYRON.J – OUDIN.ML – SOUVIGNET.B – TARDIOU.J-R – ARCIS.M – LACOUR.J – CORTIAL.J-P - DEMARS.J-P – VAYSSIERES.S - SIMON.P – ROUDIL.A – SACILOTTO.O - NEBOIT.G – SABATIER.Y – ARSAC.B - MONTEIL.M – REYNAUD.S.

3 Absents : BLANC.M - CHANTRE.E – SENECLAUZE.H

Secrétaire de séance : M. EYRAUD Jean-Michel

Le compte-rendu de la précédente séance du 7 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité

1. Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier : *Approuvé à l'unanimité*

Fonctionnement : dépenses : 2 759 683.14 €, recettes : 2 824 793.69 €, excédent de clôture : 65 110.55 €, Investissement : dépenses : 637 662.18 €, recettes : 998 694.79 €, excédent de clôture : 361 032.61 €

2. Approbation du compte administratif 2014 du Président : *Approuvé à l'unanimité*

Même résultat que le compte de gestion du Trésorier

3. Affectation du résultat financier 2014 : *Approuvé à l'unanimité*

Excédent fonctionnement 2014 : 65 110.55 €. Prévu au budget 2014 versement à la section d'investissement : 37 499.00 €. Proposition : réalisation de la prévision du budget 2014 et affectation au compte 1068 de la section investissement au BP 2014 de 37 499 €. Le solde 27611.55 € est affecté au compte 002 du BP 2015 : excédent d'exploitation reporté.

Excédent investissement 2014 : 361 032.61 € reporté au compte 001 au BP 2015 : excédent investissement reporté

4. Fixation participation des Collectivités adhérentes : *Approuvé à l'unanimité moins 1 abstention*

Dans le projet de budget 2015, pour équilibrer le budget de fonctionnement, la participation des collectivités doit être de 1 713 550.00 €. Le mode de financement précédemment établi : la part à la tonne collectée doit couvrir cette recette. La participation des collectivités sera de janvier à mars 2015 de 280 €/T (tarif 2014) et de 330 €/T à partir du 1^{er} Avril 2015. La facturation au coût réel des écopoints par CC, part déchèteries CHAMBON et DUNIERES en fonction du potentiel fiscal des Communes majoré ou minoré suivant la proximité ou l'éloignement des déchèteries. (CCHL : 36.03 %, CCPMO : 42.22 %, CCMLS : 3.55 %, CCVEy : 18.20 %). Le coût réel des 4 déchèteries du secteur du Mézenc est supporté par la CC du Mézenc et de la Loire Sauvage. Le tonnage d'ordures ménagères 2014 est de 5 396 T au lieu de 5 727 T en 2013 (- 330 T)

5. Autorisation ouverture ligne de trésorerie de 250 000 € : *Autorisation à l'unanimité*

Une proposition a été faite par le Crédit Agricole Loire Haute-Loire taux Euribor 3 mois 0.0270% (valeur mars 2015) + marge sur index : 1.50 % = 1,527 %

6. Politique environnementale 2015 et plan d'actions ISO 14001 : *Approuvé à l'unanimité*

La politique environnementale 2015 et un plan d'actions 2015 ont été adressés à tous les membres du Conseil Syndical.

7. Vote du budget primitif 2015 : *Approuvé à l'unanimité moins une abstention*

Fonctionnement : dépenses = recettes = 2 908 908.55 €

Investissement : dépenses = recettes = 1 623 278.48 €

8. Compte-rendu des groupes de travail ISDND Villemarché et collecte et tarification

Une étude d'optimisation du dégazage et une pour le devenir du site de Villemarché ont été réalisées. Une autre étude de faisabilité a été faite pour l'aménagement d'un bassin de rétention d'eaux pluviales, l'actuel deviendrait un bassin de secours pour les lixiviats.

Une première rencontre a eu lieu le 28 Janvier 2015 avec les Services Préfectoraux et Fiscaux pour la mise en place d'une taxe d'enlèvement ordures ménagères incitative. Des fournisseurs de logiciels ont été sollicités pour une première approche des produits existants.

9. Autorisation acquisition terrain et signature vente par les Consorts MORO : *Autorisation donnée à l'unanimité*

Il s'agit d'une parcelle contigüe au site de Villemarché, d'une surface de 700 m² en nature de bois, la valeur vénale a été estimée à 140 € suivant avis du domaine de la DGFIP. Les arbres sont estimés à 500,00 €. Cette parcelle boisée permet de maintenir un écran végétal qui permet de réduire la vision sur le site de Villemarché.

10. Autorisation lancement procédure de mise en concurrence : *Autorisations données à l'unanimité*

- **dans le cadre d'une procédure adaptée pour :** (travaux : < 5 186 000 € HT, fourniture : < 207 000 € HT)
- construction déchèterie et garage, locaux sociaux au MONASTIER SUR GAZEILLE (estimation : 699 050.36 € HT)
- acquisition camion-benne à ordures ménagères (estimation : 140 000 € HT)
- **dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour :** (services > 207 000 € HT)
- gestion et exploitation des déchèteries et tri de la collecte sélective du SICTOM (fin du marché : 30/11/15) pour la période 1/12/15 au 30/11/18.(estimation 450 000 € HT/an)

11. Autorisations demande subventions auprès de différents organismes : *Autorisations à l'unanimité*

- Construction déchèterie LE MONASTIER (ADEME, Conseil Départemental 43, réserve parlementaire,...)
- Etude préalable mise en place TEOMI (aide financière 25 % dans le cadre de la DETR)
- Demande aide auprès du Fonds National de Prévention pour la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

12. Autorisations signatures conventions : *Autorisations données à l'unanimité*

- Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (2015 – 2020) avec OCAD3E : le soutien à la tonne est augmenté
- Convention de reprise des lampes usagées avec RECYLUM : soutien investissement et communication
- Convention collecte ordures ménagères avec Communauté d'Agglomération LE PUY (pour Vazeilles et Le Mazel C^{ne} du BRIGNON). Les habitants de ces villages auront un bac à Onzillon C^{ne} de CHADRON. Ils déposent actuellement et depuis des années leurs déchets à Onzillon dans les bacs de la C^{ne} de CHADRON. L'accès de ces habitations se fait uniquement par ce village. La CA LE PUY versera une participation financière de 616.00 € par an.
- Convention à prévoir avec la Communauté de Communes des Sucs pour la collecte d'un bac à ordures ménagères au village de La Bataille C^{ne} d'ARAULES. C'est une régularisation d'une situation comme avec la CA LE PUY. Les habitants de ce village déposaient leurs déchets dans un bac collectif appartenant à la C^{ne} du MAZET ST VOY à La Ferme du Besset.
-

13. Renouvellement convention assistance retraites avec le Centre de Gestion de la FPT : *Accord à l'unanimité*

Une convention pour les années 2015-2017 est à signer avec le CDG 43

14. Mise à jour du tableau des effectifs, filière administrative : *Accord à l'unanimité*

Un poste d'adjoint administratif de 2^{me} classe est à créer pour nommer en interne un agent en CDD. Le poste détenu par cet agent de technicien en CDD disparaît.

15. Questions diverses

- Réalisation avant l'été d'un bulletin d'informations